

Un dossier relancé par le juge Trévidic

Maria Malagardis

Libération, 9 janvier 2013

L'enquête balistique a remis en question les conclusions du juge Bruguière.

Le cimetière du camp militaire de Kanombe à Kigali, capitale du Rwanda, se trouve dans une zone un peu excentrée, entre un champ de maïs et une petite forêt. Juste en face de la villa qu'occupait en 1994 le docteur Massimo Pasuch, un coopérant belge. Un peu plus loin, on peut encore voir la belle maison blanche où logeait le commandant Grégoire de Saint-Quentin, un officier français qui formait à l'époque le bataillon parachutiste de l'armée rwandaise. Le médecin et l'officier étaient chez eux le soir de ce 6 avril 1994, où l'avion du président Juvénal Habyarimana a été atteint par des tirs de missiles peu avant d'atterrir à l'aéroport tout proche. Il n'y aura aucun survivant : ni parmi les trois membres français de l'équipage ni parmi les officiels rwandais.

L'attentat, jamais revendiqué, va servir de signal pour déclencher immédiatement le génocide contre la minorité tutsie du Rwanda : 800 000 morts en trois mois. Qui a tiré ? D'où sont partis les missiles ? Plusieurs hypothèses ont suscité des débats passionnés depuis près d'une vingtaine d'années. Mais il y a tout juste un an, en janvier 2012, un rapport d'expertise balistique, le premier jamais effectué, désignait le camp de Kanombe, et surtout la zone du cimetière, comme lieu le plus probable des tirs parmi les six successivement examinés par les experts. Les conclusions du rapport confirment également les témoignages de Pasuch et Saint-Quentin, bien des années auparavant, qui avaient tous deux déclaré avoir entendu de manière très proche le souffle de départ des missiles. « *Entre 500 et 1 000 mètres* », avait même précisé l'officier français.

Infiltrer

Mais en désignant Kanombe comme le lieu de tir des missiles, l'enquête balistique suscita surtout une petite révolution, car elle remettait en cause les conclusions antérieures du juge Bruguière qui, sans s'être jamais rendu au Rwanda, était convaincu de la culpabilité du Front patriotique rwandais (FPR), la rébellion opposée à Habyarimana qui a finalement pris le pouvoir après le génocide. En 2006, juste avant de passer le dossier au juge Marc Trévidic, Bruguière lance neuf mandats d'arrêt visant de hauts responsables du FPR, dont un contre un officiel rwandais fictif supposé être le « *second tireur* ». Reste qu'en aucun cas les rebelles du FPR n'auraient pu s'infiltrer à Kanombe, bastion militaire d'un pouvoir qu'ils combattaient. Avec le rapport balistique, l'enquête s'engageait donc sur une autre piste : pour la première fois, les soupçons basculaient vers les ultras du régime Habyarimana qui auraient pu vouloir sacrifier leur chef à son retour d'une conférence où il avait enfin accepté de partager le pouvoir.

« Vérité »

Cette nouvelle orientation de l'enquête ne fait pas que des heureux. Certaines parties civiles ont aussitôt exigé une contre-expertise. Pourtant, depuis l'ouverture de l'instruction en 1998, les parties civiles, et donc les familles des victimes, n'ont jamais réclamé d'expertise balistique, faisant même preuve d'une passivité surprenante. En juin 2012, Trévidic rejette leur demande de contre-expertise, sauf sur un point : le réexamen de l'impact du premier tir. Une concession visiblement insuffisante : les parties civiles concernées décident d'aller jusqu'à la chambre d'appel pour obtenir gain de cause.

L'audience aura lieu à Paris le 30 janvier. Mais toutes les parties civiles ne sont pas sur la même lon-

gueur d'ondes : ainsi la veuve de Jacky Héraud, le pilote de l'avion, ne s'est pas associée à ce front du refus. « *Ma cliente préfère rester en retrait, tout ce qui l'intéresse c'est la vérité sur la mort de son mari* », explique ainsi M^e Curt, son avocat qui considère pour sa part qu'« *avec le juge Trévidic l'instruction semble plus sérieuse que celle de Bruguière. Les choses vont plus vite* ». Et en évitant le mélange des genres : Bruguière avait engagé un traducteur lié par mariage à l'une des parties civiles, la famille de président Habyarimana, qui s'était bien gardée de le signaler.